

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

1187 - Teinter les cheveux et la barbe en noir

question

Est-il permis de se teindre la barbe en noir ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis de se teindre la barbe en noir car il a été rapporté l'ordre de l'éviter et l'interdiction de le faire. Abou Dawoud rapporte que Djabir Ibn Abd Allah (P.A.a) a dit : « Le jour de la conquête de la Mecque on amena Abou Quhafa dont la barbe et la tête étaient aussi blanchies que le thaghama et le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Changez lui ses cheveux et évitez d'utiliser le noir** (cité par Mouslim, Nassaï et Ibn Madja).

Ahmad, Abou Dawoud et an-Nassaï ont rapporté qu'Ibn Abbas (P.A.a) a dit : **Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : à la fin des temps, il y aura des gens qui coloreront leurs cheveux de noir, de sorte à ressembler à des hawassil de pigeon. Ceux-là ne sentiront pas l'odeur du paradis.** Il est toutefois recommandé de changer les cheveux blancs sans utiliser le noir compte tenu du hadith susmentionné de Djabir. A cet effet, on peut utiliser le henné ou d'autres produits similaires qui donnent une coloration jaune ou rouge car il a été rapporté que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) utilisait un colorant jaune et parce que Mouslim a rapporté qu'Abou Bakr employait le henné et le katm pour teindre ses cheveux et qu'Omar employait le henné compte tenu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **Les meilleurs (produits) pour la coloration des cheveux sont le henné et le katm** (rapporté par l'imam Ahmad, Abou Dawoud, Nassaï et at-Tarmidhi et vérifié par ce dernier).